



## Délai mise à disposition d'un lot vente aux enchères

-----  
Par rosemargaux

Bonjour à vous tous,

Je viens vers vous car je ne trouve aucune réponse légale concernant un achat effectué en salle de vente ( online ) au mois de décembre dernier.

En effet, le bien m'a été adjugé, et en y ajoutant les commissions de vente, j'ai effectué un virement de 1902? ( frais d'envoi compris ).

Suite à mon virement, la maison de vente m'a transmis par mail le bordereau d'acquéreur, j'ai donc fixé une date de rendez-vous pour procéder à la remise de mon achat.

Arrivée sur place, le commissaire priseur m'annonce que mon lot est resté bloqué à Paris et qu'il me tient rapidement informée dès la mise à disposition de mon achat.

Après plusieurs tentatives et relances de ma part, je reste à ce jour sans nouvelles de leurs part, et je souhaite être remboursée au plus vite !

Seul problème, je ne trouve aucune close ni loi concernant le délai maximal de mise à disposition, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un commerce